



RAPPORT DE LA FONDATION FRANÇOIS-LOUIS BOREL

CENTRE PEDAGOGIQUE ET THERAPEUTIQUE DE DOMBRESSON

EXERCICE 2018

138e RAPPORT ANNUEL

MEMBRES DU CONSEIL DE FONDATION FRANÇOIS-LOUIS BOREL

Au 31 décembre 2018

M.	Richard BARZE, architecte, président, Cernier	dès 2005
Me	Jean-Marc TERRIER, notaire honoraire, vice-président, Cernier	dès 1997
Mme	Mireille BELTRAME, administratrice, Dombresson	dès 2013
Mme	Christine FISCHER, infirmière, Saules	dès 2009
Dr	Jean-Louis GIOVANNONI, médecin, Dombresson	dès 2001
Dr	Pierre-Alain KRAMER, médecin-dentiste, Chézard	dès 1997
M.	Sébastien MARTI, pharmacien, St-Blaise	dès 2017
Dresse	Stéphanie MAULER, psychiatre, Neuchâtel	dès 2001
Mme	Yvette PAROZ VEUVE, greffière, Savagnier	dès 2009
Mme	Anne-Christine PELLISSIER, Engollon (pour la commune de Val-de-Ruz)	dès 2013
Mme	Laurence PERRIN, conseillère communale, Cortaillod	dès 2010
M.	Jean-Bernard STEUDLER, agriculteur, Chézard	dès 2013

Représentant du Service de Protection de l'Adulte et de la Jeunesse :

M. Christian FELLRATH, chef de service

Représentant du Service de Protection de l'Adulte et de la Jeunesse :

M. Luca FUMAGALLI, adjoint au chef de service

Représentant de l'Office de Protection de l'Enfant :

M. Frédéric SCHALLENBERGER, chef d'office

Représentants de la direction :

M. Jean-Marie VILLAT, directeur
 M. Vincent PERRIN, sous-directeur
 M. Patrick MELICHAR, administrateur
 M. Matthieu PINSARD, adjoint de direction
 M. Abderrahman CHIBOUT, adjoint de direction

Représentant du Centre Neuchâtelois de Psychiatrie enfance et adolescence :

Dresse Hélène BEUTLER, médecin-chef

Représentants du personnel :

M. Silvio ARCELASCHI, responsable bâtiment
 M. Gustavo RUEGGER, éducateur

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Par testament du 2 juillet 1864, François-Louis Borel a institué l'Etat de Neuchâtel héritier de ses biens, à charge de les affecter à une œuvre d'utilité publique désignée par le Grand Conseil.

Aux termes d'un décret du 19 novembre 1873, le Grand Conseil décide de consacrer ces biens à la fondation d'un asile pour l'enfance malheureuse.

Le 17 juin 1876, il arrête que l'asile en question sera établi à Dombresson et charge le Conseil d'Etat de pourvoir à l'acquisition des terrains nécessaires.

A l'origine, les hôtes de l'institution étaient dans leur quasi-totalité des orphelins. Certaines transformations profondes intervenues dans notre société au cours de ces dernières décennies, ont eu pour conséquences la réduction progressive du nombre des orphelins et leur remplacement par des enfants inadaptés (enfants nés hors mariage, de parents divorcés, enfants atteints de troubles du comportement ou de débilité mentale). Dès lors, la nécessité s'est fait sentir au cours des dernières années de spécialiser nos institutions pour enfants et adolescents, ceci afin d'en tirer le maximum d'avantages, de résultats et d'efficacité. Cette évolution a encore été accélérée par l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité.

Depuis 1967, au lieu d'être ouvert à tous les enfants orphelins ou abandonnés comme le voulait à l'origine le législateur, le Centre pédagogique de Dombresson s'est donc spécialisé dans l'accueil, le traitement, l'instruction et la formation d'une catégorie déterminée d'enfants, à savoir ceux souffrant de troubles du comportement.

En 1995, le Centre pédagogique est devenu Centre pédagogique et thérapeutique reconnu comme station de formation en psychiatrie et psychothérapie d'enfants et d'adolescents par la Fédération des Médecins suisses.

RAPPORT DU PRESIDENT 2018

L'exercice du rapport annuel de président a pour particularité que son auteur à la nette impression de se répéter d'année en année. Et cette année encore, je ne faillirai pas à ce désagrément en confirmant le préambule de mon rapport de 2017 par lequel je précisais que pour notre institution, le changement de Département a permis de poursuivre la réalisation de projets, qui non seulement nous tenaient à cœur, mais qui devenaient tout simplement impératifs pour le bien-être minimum de nos résidents dans leur cadre de vie.

En regard de tous les blocages endurés durant ces années passées, je suis heureux de constater que l'impulsion suscitée l'année dernière s'est poursuivie pendant celle de 2018, notamment dans la réalisation des réfections importantes de nos bâtiments institutionnels. Aussi bien leurs enveloppes extérieures que le début des importantes et indispensables transformations intérieures devront se poursuivre en 2019, malgré quelques difficultés organisationnelles qui peuvent perturber quelque peu la vie interne de l'institution. Malgré cela, et pour avoir participé aux séances de la commission de construction, je me plais à relever la bonne volonté de tous les acteurs, démontrant leur souci constant de repenser la qualité et l'identité des espaces de vie, celui d'améliorer au maximum la sécurité des utilisateurs et d'atteindre un résultat esthétique évident, dans le cadre du budget approuvé par les instances concernées, dont notre Conseil de Fondation. Aussi je souhaite remercier le président et les membres de la Commission susnommée, sans oublier les artisans et professionnels qui encadrent cet important projet de réhabilitation.

Dans un tout autre domaine, la bonne collaboration avec le SPAJ s'est intensifiée dans la deuxième moitié de l'année afin de finaliser un nouveau mode de fonctionnement, sous forme du premier contrat de prestations pour les années 2019 – 2022, que notre institution a parafé en date du 27 décembre 2018. La mise au point de ce processus a été relativement rapide, en raison du délai impératif de mise en pratique imposé par le Conseil d'Etat, mais l'expérience des années à venir permettra certainement de parfaire, si nécessaire, certains points précis contenus dans cet important document régissant dorénavant la gestion de notre Fondation. Là aussi, je tiens à souligner les qualités de dialogue et le soutien manifesté par les collaborateurs du SPAJ, de même que le souci «pointilleux» de notre directeur de n'occulter aucun détail de chaque article de cet accord contractuel.

En revanche, notre recherche de solutions relatives au renforcement du rendement de notre patrimoine, notamment des bâtiments et extérieurs de la ferme, n'a toujours pas trouvé d'issue favorable, malgré quelques pistes étudiées durant l'année écoulée. D'autres souhaits seront à prendre en compte, malgré la difficulté de satisfaire à la réglementation urbanistique régissant notre bien-fonds.

Enfin et pour conclure la description de ces quelques événements n'ayant pas valeur exhaustive, je tiens, au nom du Conseil de Fondation et avec le plaisir libre et spontané de me répéter annuellement, à remercier l'ensemble du personnel éducatif, enseignant et administratif pour sa remarquable qualité de travail et son engagement sans faille. J'y associe évidemment les membres de la direction et tous les membres du Conseil de Fondation, soutien indispensable de la bonne marche de notre institution.

Richard Barzé, président

Avril 2019

RAPPORT DU DIRECTEUR

Au plan éducatif, l'année 2018 a été caractérisée par des réalités quotidiennes très diverses si l'on compare les premiers mois de l'année civile (la fin de l'année scolaire 2017-2018) et les derniers mois (soit le début de l'année scolaire suivante).

En effet, à l'été 2017 nous avons parmi nous simultanément :

- plusieurs adolescents/tes présentant des problèmes importants de consommation de stupéfiants ou des difficultés voire des impossibilités d'intégrer un groupe social structuré, qu'il soit scolaire ou institutionnel. Cela se traduisait par des fugues répétées et le non-respect même minimum du cadre institutionnel voire des sanctions.
- Plusieurs jeunes enfants qui vivaient de manière très pénible leur placement et exprimaient leur souffrance notamment par des crises souvent violentes, empreintes de coups dans tous les sens, de griffures, de morsures, de cris stridents et d'insultes...Ceci jusqu'à ce que la crise passe et qu'alors ils se mettent à pleurer et deviennent souvent « adorables ».

Dans la réalité quotidienne, ce nombre élevé d'enfants particulièrement « difficiles à aider »¹ a rendu les premiers mois de 2018 particulièrement pénibles à vivre pour les équipes.

Cependant chaque réalité, chaque difficulté représente aussi une opportunité de changement, d'évolution vers un nouvel équilibre. Celui-ci intègre alors l'ensemble des paramètres conduisant à cette nécessité d'évolution, soit ici la souffrance des enfants, les dysfonctionnements de ceux-ci (que l'on peut souvent lier à cette souffrance), la difficulté devant laquelle cette réalité place les adultes, la souffrance des adultes, mais aussi le cadre intérieur, comme le cadre extérieur, les familles, les services d'aide à l'enfance et les équipes thérapeutiques.

Nous savons qu'il n'y a bien souvent pas d'alternative à la prise en charge que nous proposons, nos enfants étant souvent ici en « dernier recours ». Deux types d'aide extérieure sont utilisés parfois :

- Le recours à la pédopsychiatrie, par exemple lorsqu'un enfant de 10 ans adopte des comportements représentant un risque pour sa vie. Cette aide, bien que très appréciée et nécessaire, ne peut être que transitoire. Heureusement sans doute, car c'est d'une collaboration de qualité et à mon sens parfois sur le long terme entre les travailleurs sociaux et la pédopsychiatrie que peut naître un processus efficace autour d'un enfant.
- Le recours à des milieux fermés, auxquels on peut être tenté de faire appel lors de comportements prédélinquants répétés. Cependant ces appuis ne sont pas faciles à trouver d'une part et leur usage est par définition très limité dans le temps, surtout lorsque le jeune a moins de 15 ans. Enfin, même des juges nuancent, sans les exclure, l'efficacité du recours à ces moyens².

Notre approche institutionnelle est fondée sur le placement individualisé. Nous privilégions le lien qui se construit avec l'enfant et la recherche de réponses ne constituant pas pour lui des « injustices supplémentaires »³. En effet le fait d'être placé constitue bien souvent une réponse à une situation socio-familiale donnée à laquelle l'enfant participe certes, mais dont il n'est

¹ Formulation de Roland Coenen lors d'une récente journée de formation interne

² Propos d'Edouard Durand, juge des enfants au tribunal de Bobigny près de Paris, lors de la journée du SPJ vaudois du 26 mars 2019, évoquant « qu'il peut lui arriver aussi de décider de placements d'urgence, pour arrêter la fugue, mais la pratique peut être dangereuse ».

³ Ducommun-Nagy C., 2006. *Ces loyautés qui nous libèrent*. JC Lattès, Paris

initialement nullement responsable. Le fait que lui soit placé, et d'une certaine manière « désigné » ainsi comme unique responsable de ses comportements, peut être ressenti comme injuste par l'enfant. Dans un contexte ainsi perçu, les punitions où les démarches purement éducatives comme le recours au milieu fermé, peuvent alors constituer des « injustices supplémentaires » et favoriser l'augmentation des problèmes de l'enfant, plutôt que l'inverse.

Les enfants, par les situations difficiles répétées auxquelles ils nous ont confrontés, nous ont permis d'intégrer ces éléments à nos actions, ceci tant au plan éducatif par le développement des suivis NET dont il est question plus loin, qu'au plan scolaire par le développement de structures d'appui nouvelles à l'intention de nos enfants. J'oserais dire que ces enfants en difficultés ont été nos « formateurs », car si l'on ne voulait pas simplement les exclure, nous devons faire un nouveau pas dans la créativité pédagogique et un pas de plus au sein de notre démarche d'individualisation déjà bien développée.

Les suivis NET

Nous avons donc développé ce que nous appelons des suivis NET, soit des suivis avec un « Niveau Élevé de Tolérance ». Ces suivis, que nous pouvons qualifier d'alternatifs, existaient de longue date au sein de notre institution. Le but était toujours d'apporter une réponse respectueuse de l'enfant et de sa famille et surtout de ne pas exclure l'enfant. Le cumul de situations difficiles rencontré début 2018 nous a conduits à davantage conceptualiser notre pratique en la matière et à lui donner un nom : le suivi NET. Le concept NET peut s'appliquer à une prise en charge à l'extérieur de l'institution, comme à une prise en charge en studio, même pour un jeune de 14 ans parfois, ou à toute autre forme de suivi qui intègre d'abord la notion de lien, ce lien prenant alors un rôle de cadre.

À titre d'exemple, voici un suivi mis en place pour un de nos jeunes en dernière année de scolarité, dont seule l'exclusion aurait été possible et pour lequel même le milieu fermé n'avait apporté aucune réponse :

- Un enseignant scolarise désormais ce garçon par WhatsApp. Il lui donne du travail (si l'enfant vient) ce travail est réalisé à son domicile (ou pas...). Ils communiquent autant que nécessaire, mais à distance généralement.
- Deux éducateurs, un homme et une femme vont appuyer le garçon à domicile, chacun une heure par semaine, pour reprendre avec lui les éléments de sa vie sur les plans scolaires, relationnels, sociaux, etc., bref sur sa vie en général, y compris la consommation de drogues diverses.
- Le suivi thérapeutique se poursuit à Dombresson. Au besoin les trajets pour y venir sont effectués parfois par les éducateurs.
- La possibilité d'organiser des stages de tous types, que le jeune peut trouver lui-même et que nous validons ou pour lesquels il peut faire appel à notre responsable d'orientation professionnelle lui est proposée.
- Un lieu d'accueil pour les enfants objets d'un suivi NET est créé à Neuchâtel, en l'occurrence au centre de loisir. De manière systématique, une heure par semaine, le garçon a la possibilité de s'y rendre sans risque, quoiqu'il se passe dans sa vie et même si tout va mal. S'il ne va pas aux rendez-vous avec son enseignant, s'il ne fait pas son travail scolaire, si plus rien ne va, ce lieu est un lieu d'accueil presque « inconditionnel ». Il peut y boire quelque chose, discuter avec l'éducatrice qui, elle, sait ce qu'il vit au plan pénal par exemple. Le but est de lui transmettre le message que nous restons présents en favorisant le développement du lien entre l'institution, représentée par l'éducatrice et lui.
- Enfin et régulièrement mais une fois par mois environ, nous tenons des réseaux avec le garçon et sa famille ainsi que les divers professionnels (assistant social, éducateurs, thérapeutes et direction). Cela permet de faire le point, de décider de la suite, de favoriser son entrée dans le projet NET.

Chaque situation étant unique, le pourtour de l'accompagnement mis en place est adapté individuellement.

Ainsi et dès l'été 2018 plusieurs enfants ont bénéficié de forme d'accompagnements de cet ordre. Il est trop tôt à l'heure où j'écris ces lignes, pour faire un bilan. Nous savons toutefois, par notre expérience ponctuelle passée, que ces suivis alternatifs peuvent, avec le temps, prendre un réel sens et devenir parfois significatifs pour l'enfant. Le fait que nous n'avons pas simplement rejeté l'enfant, rejet qu'il a généralement déjà bien expérimenté avant de nous être proposé en placement, permet un travail à travers une démarche relationnelle enrichie, sans ajouter de nouvelles violences.

Est-ce juste ? Est-ce adéquat ? Nous savons que ce n'est que dans quelques années que nous pourrons faire un réel bilan de cette modalité de travail... et encore, pour chaque enfant ce bilan sera différent...

Le corollaire, positif, a été dès la rentrée d'août 2018, la possibilité de travailler dans l'institution sans être confrontés et sans confronter les autres enfants à ces comportements par trop dysfonctionnels. Nous avons d'une part poursuivi l'accompagnement de ces enfants en grande difficulté par un suivi NET et d'autre part retrouvé au sein de l'institution le minimum de sérénité nécessaire à la réalisation d'un travail de qualité.

Notre action est en permanence colorée de ces valeurs développées depuis des années. Elle est empreinte du fondement de notre mode de travail qui s'est exprimé en 1991 par une phrase : « *la place d'un enfant est d'abord dans sa famille* ». Toute notre action s'est construite autour de ce fondement, en intégrant peu à peu les évolutions sociétales, mais aussi en participant de fait à l'évolution de l'action éducative au sein des institutions romandes. Le suivi NET constitue ainsi juste un pas de plus dans l'évolution de notre action globale.

Forum et Prisma

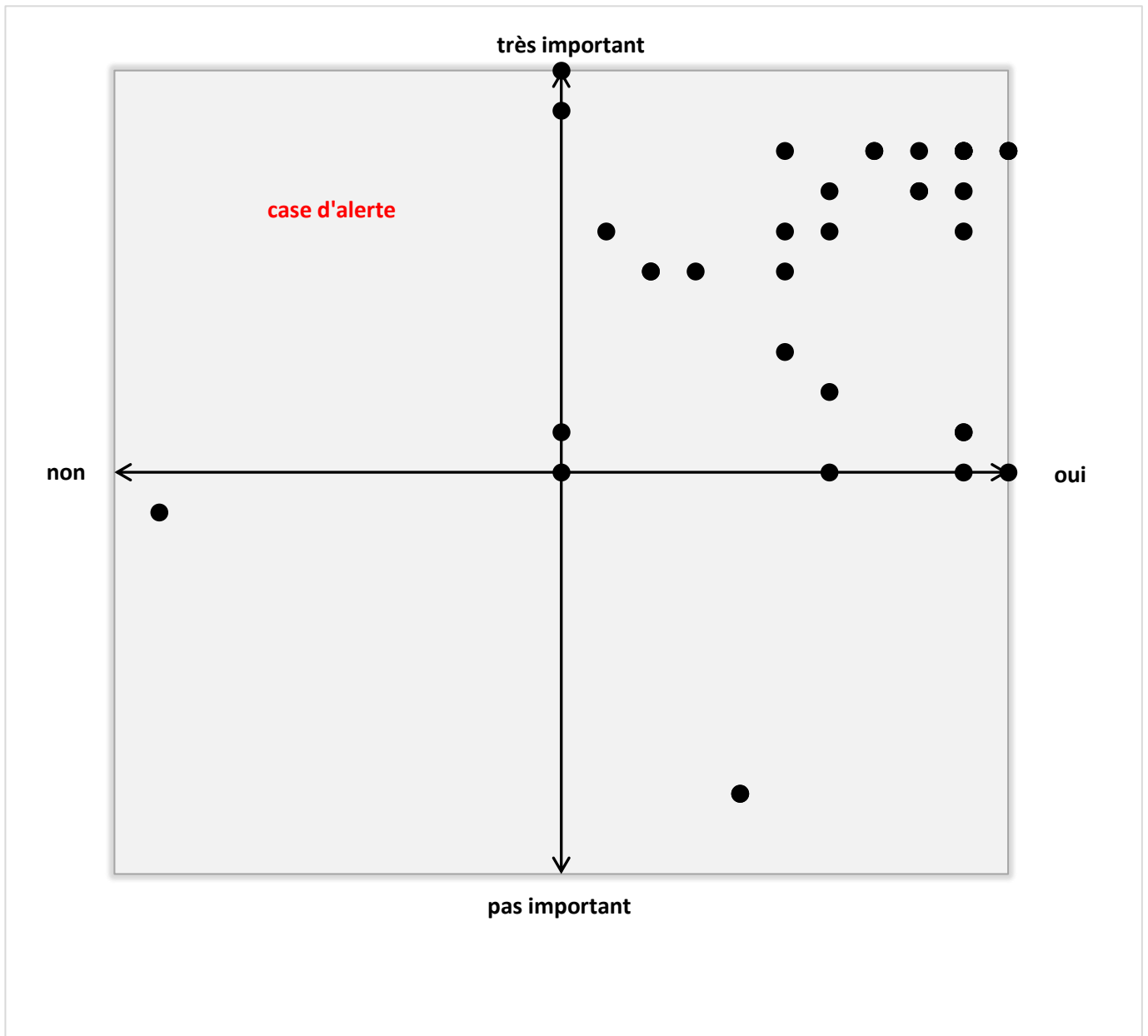
La prise en considération des droits de l'enfant et l'attention particulière qui y est portée fait également partie de notre action. Je citerai ici, sans les développer, deux outils qui intègrent cette notion de « droits de l'enfant » :

- Le forum de la Fondation Borel : il s'agit d'un espace de participation des enfants à la vie de l'institution, un espace où ils peuvent formuler des propositions, en débattre et souvent obtenir des résultats (augmentation de l'argent de poche, recherche de fond et création d'une place de jeux par exemple). Mais cet outil est d'abord un lieu d'apprentissage de la démocratie, d'expérimentation de développement de projets. C'est un lieu très bien investi par les enfants, reconnu en outre par des acteurs extérieurs qui, parfois, sont venus prendre part à des séances du forum pour « voir » ce que c'était. Parmi les démarches de ce forum, il est par exemple et actuellement question d'aller visiter l'ONU avec un représentant de cette organisation qui va participer prochainement à un forum.
- L'analyse de notre action auprès des enfants et vue par ceux-ci : nous utilisons à cette fin *Prisma*, soit un petit manuel qui permet de s'assurer du respect des droits de l'enfant dans le cadre d'un placement extrafamilial. Prisma traduit concrètement les standards européens « Quality4children » (<http://www.quality4children.ch>) qui formulent des recommandations en matière de placement. Ces standards sont au nombre de 18 et concernent tant la préparation au placement que son déroulement ou la préparation à la sortie.

Un exemple de standard intéressant est celui du sentiment que l'enfant a, dans notre institution, d'être associé ou non aux décisions qui le concerne et l'importance que revêt le fait d'être associé ou non pour lui. Les réponses qui se situent dans la « case d'alerte » signifient que pour un enfant donné (nous pouvons assurer le suivi de chacune des réponses et savoir quel enfant répond cela), la question posée le place devant un problème que nous devons alors aborder avec lui :

Standard 11

Les moyens sont donnés à l'enfant de participer activement aux décisions qui affectent directement sa vie



Au plan plus largement institutionnel

Nous avons continué en 2018 la rénovation énergétique de nos bâtiments. Il s'agit d'un travail très conséquent car procéder à ces travaux, tout en maintenant l'activité de la fondation dans son intégralité, force à des adaptations permanentes.

En 2018, les bâtiments A et C ont vu leur enveloppe extérieure être mise aux normes actuelles : façades, toits et fenêtres ont été l'objet de cette rénovation. La rénovation de l'école, déjà isolée extérieurement s'est, elle, poursuivie par la rénovation intérieure, désamiantage compris.

À l'heure où j'écris ces lignes, ces travaux se déroulent à pleine satisfaction et sans difficultés majeures liées à la « cohabitation » de travaux conséquents et de lieux de vie ou de scolarisation des enfants. J'espère que cela se poursuivra ainsi jusqu'à fin 2020 où, théoriquement, les travaux toucheront à leur fin.

Conclusion

Il va sans dire que la vie d'une institution comme la Fondation Borel ne peut qu'être tributaire d'un engagement permanent et intense de l'ensemble de ses collaborateurs. C'est le cas et je tiens ici à adresser mes remerciements aux équipes d'encadrement des enfants, éducateurs, enseignants et autres collaborateurs, à l'ensemble des services généraux et administratifs, souvent fortement mis à contribution que ce soit en lien avec les enfants ou pour assurer le suivi administratif ou pratique des travaux, tâche notamment remarquablement assurée par notre responsable des bâtiments.

Je remercie aussi mon équipe de direction, très fortement sollicitée, mais aussi notre entourage qui permet ce travail soit par leur collaboration, soit par la confiance qu'elles nous témoignent, je pense ici aux services étatiques avec lesquels nous collaborons, notamment le SPAJ, le SEO ou l'équipe thérapeutique du CNPea, mais aussi et bien sûr aux membres du Conseil de Fondation et à son Président, M. Richard Barzé, car cette confiance de la part de notre Conseil constitue la base indispensable au bon fonctionnement de notre fondation et permet les réalisations et évolutions permanentes que nous menons, aux plans éducatifs, scolaires et actuellement architectural également.

Jean-Marie Villat, directeur

**LISTE DES EMPLOYEURS AYANT COLLABORE
AVEC DES ELEVES DE LA FONDATION F.-L BOREL EN 2018**

Entreprises	Métier exercé	Lieu
3^{ème} Avenue	Coiffeuse	2000 Neuchâtel
Assembling Systems	Logisticien	2017 Boudry
Atout Elec	Electricien de montage	1700 Fribourg
Boulangerie Stucker	Boulangier	2056 Dombresson
Bracelli Sàrl	Menuisier	2067 Savagnier
Challandes Plâtrerie Peinture Sàrl	Peintre en bâtiment	2053 Cernier
Châtelain Info	Informaticien	2300 Chaux-de-Fonds
Cinq Sens	Cuisinier	2046 Fontaines
Crèche Barbapapa	Educateur de la petite enfance	2046 Fontaines
Crèche Les Petits Flocons	Educatrice de la petite enfance	2056 Dombresson
Electropro SA	Electricien de montage	2053 Cernier
Entreprise forestière Thierry Kaufmann	Forestier Bûcheron	2056 Dombresson
Entreprise Marcel Pheulpin	Génie civil	2944 Bonfol
F. Gabus SA	Installateur sanitaire	2043 Boudevilliers
Garage Châtelain	Mécanicien de maintenance	2056 Dombresson
Garage Leal	Mécanicien de maintenance	2067 Savagnier
Home des Trois Portes	Assistante en soins communautaires	2000 Neuchâtel
Home La Résidence	Assistante en soins communautaires	2400 Le Locle
Jumbo SA	Gestionnaire commerce du détail	2074 Marin
Leal Sàrl	Constructeur métallique	2067 Savagnier
Leroy Opticiens Sàrl	Opticien	2000 Neuchâtel
Migros	Gestionnaire du commerce de détail	2053 Cernier
Ochsner Sport	Gestionnaire du commerce de détail	2000 Neuchâtel
Parascolaire de l'Esplanade	Educatrice de la petite enfance	2300 La Chaux-de-Fonds
Perrinjaquet Peinture	Peintre en bâtiment	2316 Les Ponts-de-Martel
Perroud Electricité SA	Electricien de montage	2056 Dombresson
Pharmacie du Trèfle	Assistante en pharmacie	2024 St-Aubin
Ribeaud Paysages Sàrl	Paysagiste	2932 Coeuve
Rougemont SA	Installateur sanitaire	2206 Les Geneveys-sur-Coffrane
Vitrierie Schleppey SA	Vitrier	2000 Neuchâtel

ÉPHÉMÉRIDE ANNÉE 2018

17 janvier	Éducation routière pour les élèves des classes internes de 8 à 11H
26 au 27 janvier	Vente du mimosa
19 au 23 février	Camp de ski et semaine sportive pour les élèves qui fréquentent le cycle 3 du CSVR
25 avril au 23 mai	Tour du canton de Neuchâtel : 6 étapes de course à pied (Kids'tour 16 élèves/Walking 11 élèves)
30 mai au 27 juin	Trans-Neuchâteloise : course de VTT, 5 étapes le mercredi soir (Kids'tour 2 élèves/Grand tour 2 élèves)
15 juin	Conseil de fondation
25 au 29 juin	Semaine verte pour les élèves qui fréquentent le cycle 3 du CSVR
4 au 6 juillet	Tour du lac en vélo pour les élèves de la Préformation
4 juillet	Fête de fin d'année scolaire sur le thème « le Monde des Mangas »
6 juillet	Remise de diplômes pour les manifestations sportives
6 juillet	Cérémonie de fin d'année scolaire et remise des attestations pour les élèves de la Préformation
16 au 20 juillet	Camp d'été institutionnel en Isère
5 au 11 août	Camp d'été institutionnel à Béziers
25 août	Sortie du personnel
3 au 7 septembre	Classes vertes et camp de la Préformation
19 septembre	Tournoi de football inter-institutions
4 octobre	Torrée du collège
9 novembre	Conseil de fondation
6 décembre	Saint-Nicolas
20 décembre	Noël de la Fondation Borel

ETAT DU PERSONNEL AU 31 DECEMBRE 2018

DIRECTION ET ADMINISTRATION

M.	VILLAT Jean-Marie	directeur
M.	PERRIN Vincent	sous-directeur
M.	PINSARD Matthieu	adjoint de direction
M.	CHIBOUT Abderrahman	adjoint de direction*
M.	MELICHAR Patrick	administrateur
Mme	LANGEL Lise	secrétaire*
Mme	GOLAY Eliana (-> 31.12.2018)	secrétaire*
Mme	IZZO Eva	apprentie employée de commerce

PERSONNEL ENSEIGNANT

Mme	ALESSI Joanna	institutrice
Mme	DONATI Sara Linda	institutrice
Mme	DUPRAZ Virginia	institutrice*
M.	GROB Laurent	instituteur
Mme	GOBAT-MATTHEY Lysiane	maîtresse ACO*
M.	MONTERO Juan-Marco	instituteur
Mme	PONTES Lucia	maîtresse ACO*
Mme	RYGAS Sandy	institutrice*
M.	SCHAER Olivier	instituteur

PERSONNEL EDUCATIF

Mme	AEBERLI Sephora	éducatrice*
Mme	ALESSI Joanna	intervenante socio-éducative*
M.	ALVES GUERRA Telmo	éducateur*
Mme	ARMELLINO Francesca	éducatrice*
Mme	BORER Elisa	éducatrice*
M.	BOSCHUNG Philippe	éducateur*
M.	CHIBOUT Abderrahman	éducateur de studios*
Mme	CUENAT Anita	éducatrice*
Mme	DE GIORGI Agnès	éducatrice*
M.	DUARTE Tiago	éducateur *
Mme	EPPNER Véronique	éducatrice*
M.	FERUGLIO Johann	éducateur*
M.	GEISER Alexandre	éducateur / resp. orientation professionnelle
Mme	GHAZAL Jamila	apprentie assistante socio-éducative (ASE)
Mme	GOBAT-MATTHEY Lysiane	éducatrice*
Mme	GUYOT BRAICHET Corinne	éducatrice*
M.	KNEUSS Valentin	éducateur*
M.	LACREUSE Jean-Philippe	maître socioprofessionnel
M.	MERROUCHE Nourdine	éducateur*
Mme	MICCIO Anna	éducatrice*
Mme	MOSSET Mélanie	éducatrice*
Mme	PERRET Bilitis	éducatrice*
Mme	PONTES Lucia	éducatrice*
Mme	PORTNER Gabriela	éducatrice*
Mme	RAWYLER Catherine	éducatrice / animatrice atelier d'art-thérapie*
M.	RHAZI Abderrahmane	éducateur*
M.	ROSSI Roberto	intervenante socio-éducatif
M.	RUEGGER Gustavo	éducateur*
Mme	STEINER Yanick	éducatrice*
M.	THIERRY Jérémy	éducateur*

ETAT DU PERSONNEL AU 31 DECEMBRE 2018**PERSONNEL EDUCATIF (veilles et service de permanence éducative)**

Mme	AEBI Gabrielle	veilleuse*
Mme	BESANCET Annette	veilleuse*
Mme	CUCHE Audrey	veilleuse*
Mme	GACHET Marianne	veilleuse*
Mme	GRAU Floriane	service de permanence éducative*
Mme	JEANRICHARD Marilyne	veilleuse*
Mme	MARTINELLI Virginie	veilleuse*
Mme	REMY FLAIG Anne-France	service de permanence éducative*

PERSONNEL DE MAISON

Mme	AMEZ-DROZ Gisèle	aide-concierge*
M.	ARCELASCHI Silvio	concierge / responsable technique bâtiments
Mme	BRUGES NIETO Lucy	couturière*
Mme	CAVALER Valentina	aide concierge*
Mme	GREMAUD Micheline	cuisinière / aide de cuisine*
M.	JACOT Denis	aide concierge*
M.	JUTZI Johnny	concierge / responsable des extérieurs
Mme	MATHYS Rosmarie	lingère
Mme	PERRIARD Catherine	aide de cuisine*
M.	URFER Philippe	cuisinier*
Mme	VILLAT Josiane	infirmière*

EQUIPE THERAPEUTIQUE

a) Centre Neuchâtelois de Psychiatrie enfance et adolescence

Dresse	DOS SANTOS Cécile	pédopsychiatre*
Dresse	TIULETE-SIMION Alina	pédopsychiatre*
Mme	BERTETTI Lucilla	psychologue*
Mme	NOVATTI Audrey	psychologue*

b) Psychomotricité

Mme	CHUARD Laura	psychomotricienne*
-----	--------------	--------------------

c) Orthophonistes

Mme	BAUMBERGER Isaline	orthophoniste*
Mme	BOURQUIN Céline	orthophoniste*

* *temps partiels*

LISTE DES DONNS EN ESPECES ET EN NATURE

Exercice 2018

Dons en espèces

Amis de la Cave FELIX	400.00
Association Le Four à Pain	730.90
Chœur d'hommes de Dombresson	15.00
Deuil G. SCHAER	1'602.00
D. GABUS	108.00
Famille LANGEL	150.00
FSG Dombresson	100.00
Galexis SA, par la Pharmacie Marti à Cernier – Kilomètre social	3'528.00
Gérard CHAPATTE	44.00
Famille JOBIN	100.00
Loterie Romande	15'000.00
Tribunal régional des Montagnes et du Val-de-Ruz	20.00
Union des paysannes neuchâteloises	50.00
Total en CHF	21'847.90

Dons en nature

- DUBOIS Doris, Neuchâtel, jeux et calendriers
- ECOLE MODERNE, Mmes Liliane et Delphine Boillat, Neuchâtel, vêtements
- EMERY-MARCHAND Jeanine, Marin, confection de pulls et bonnets en tricot
- GAZE-STAUFFACHER Evelyne, Dombresson, matériel de hockey, de bricolage, jeux, livres et chaussures
- KNIE FRERES, Cirque National Suisse SA, Rapperswil, billets d'entrée
- KT KELLER TRADING SA, Mme Babette Keller Liechti, Bienne, gants de toilette en microfibre
- PAILLARD Régina, Savagnier, bandes-dessinées
- SCHUMACHER Esther, Wavre, matériel de bricolage et diverses fournitures
- SIMONET Francine, Wavre, jouets
- SPRUNGER Timothée, vêtements
- TURCHETTO Jocelyne, Savagnier, vêtements
- VOISIN Anne, Dombresson, tissus destinés à l'atelier d'art-thérapie